



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements - Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques

# COMMUNE DE GRASSE

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

### DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**BILAN DE CONCERTATION**

**Maurice LESECQ**  
Commissaire Enquêteur

---

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 12 septembre au 14 octobre 2022

**BRL**  
*Ingénierie*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements - Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques

## Table des matières

1 – La concertation : dispositions réglementaires.....	3
1.1. – Définition.....	3
1.2. – Contexte juridique.....	3
1.3. – Objectifs de la concertation.....	3
2 – Le bilan de la concertation.....	4
2.1 – Dates de la concertation.....	4
2.2 – Modalités de la concertation.....	4
1°) Accès du public aux informations.....	4
2°) Réunion publique.....	5
3°) Recueil des observations du public.....	5
2.3 – Analyse de la concertation.....	5
1°) Traitement des observations.....	5
2°) Modifications opérées suite à la concertation.....	6
3°) Réponses aux questions les plus fréquentes.....	6
ANNEXES.....	7
- Sites internet de la préfecture et de la Ville.....	7
- Communication sur la réunion publique.....	7
- Document présenté lors de la réunion publique.....	7
- Synthèse des observations.....	7

## **1 – La concertation : dispositions réglementaires**

Le PPR est un document réglementant l'utilisation des sols en fonction du risque naturel en cause.

Il est prescrit et approuvé par arrêté préfectoral. Il est réalisé par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, dans un cadre de concertation tout au long de la procédure. Les modalités de la concertation sont précisées dans l'arrêté de prescription du PPR.

### **1.1. – Définition**

La concertation regroupe l'ensemble des démarches permettant un échange contradictoire et une discussion publique, entre différents acteurs sur un projet touchant au territoire et à leurs occupants.

Elle revêt plusieurs formes : réunions publiques, sites internet, registres dans les mairies...

Le principe est d'informer la population tout au long du processus d'élaboration et de lui permettre d'émettre des avis sur le projet de PPR. Ces avis font l'objet d'une analyse rigoureuse qui peut aboutir à une modification du projet pour en tenir compte.

### **1.2. – Contexte juridique**

L'article L. 562-3 du code de l'environnement dispose que les PPR doivent être établis dans un cadre de concertation.

L'article R. 562-2 du code de l'environnement prévoit que l'arrêté prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles définisse les modalités de la concertation relatives à l'élaboration du projet de plan.

La concertation fait l'objet du présent bilan, obligatoire, selon les termes de l'article R. 123-8 du code de l'environnement.

### **1.3. – Objectifs de la concertation**

Elle a pour objectif d'informer et de consulter les administrés et tous les acteurs intéressés durant les différentes phases d'élaboration du plan de prévention des risques. Cela permet à chacun d'être informé du contenu des études et d'exprimer son avis sur les documents présentés.

C'est pourquoi la concertation permet d'ajuster et de mettre au point le projet de plan, en tenant compte de toutes les informations disponibles.

Elle permet notamment aux administrés :

- d'être informés dès la prescription du plan et tout au long de la révision des documents d'étude du projet de plan ;

- de contribuer par leur connaissance du terrain, des évènements qui s'y sont produits, et du contexte local, d'émettre des observations et des remarques sur les cartographies d'étude pour permettre, le cas échéant, de les corriger et/ou de les affiner ;
- de réagir sur le projet de plan ;
- de débattre des solutions alternatives d'aménagement du territoire dans une optique de développement durable ;
- d'adhérer au projet et de s'appropriier le PPR.

## 2 – Le bilan de la concertation

L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite le 5 décembre 2017, modifiée le 11 mai 2018 et prorogée le 23 septembre 2020 sur le territoire de la commune de Grasse. L'arrêté de prescription désigne la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) comme service instructeur en charge de l'élaboration du projet de plan.

### 2.1 – Dates de la concertation

La concertation s'est déroulée **du 5 décembre 2017 au 6 septembre 2021** inclus. La concertation a commencé à partir de la prescription de l'élaboration du PPRi.

Les administrés ont pu s'exprimer sur les différents documents mis à leur disposition **au fur et à mesure de l'avancement du PPRi** (arrêté de prescription, cartes des aléas et des enjeux...).

Ils ont pu se prononcer sur le **projet de dossier de PPRi pendant deux mois après sa mise à disposition** (après présentation en réunion publique le 5 juillet 2021).

### 2.2 – Modalités de la concertation

#### 1°) Accès du public aux informations

- Un dossier d'avancement de la procédure est consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :  
*<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques>*

Le site a été régulièrement mis à jour à mesure de l'avancement de la procédure (arrêté de prescription, cartes des aléas et des enjeux,...), notamment à partir de juillet 2020 suite à la réunion de présentation des cartes d'aléas et d'enjeux aux personnes publiques associées (voir annexes).

Une information a également été réalisée sur le site internet de la Ville de Grasse (voir annexes).

- Les documents sous format papier étaient par ailleurs disponibles en mairie au fur et à mesure de leur avancement.

## 2°) Réunion publique

Sur proposition de la DDTM, et après accord de la commune de Grasse, une **réunion publique** de présentation du projet de PPRi a eu lieu **le 5 juillet 2021** à 18h au Palais des Congrès à Grasse, en la présence du maire. Cette réunion a permis d'exposer à la population la teneur et la méthode d'élaboration du projet de PPRi (document présenté lors de cette réunion en annexe).

En fin de réunion, les habitants ont été invités à faire part de leurs observations.

La tenue de la réunion publique a fait l'objet d'une information à la population (sites internet de la préfecture et de la Ville, journal local, réseaux sociaux..., documents en annexes).

## 3°) Recueil des observations du public

- Un registre de concertation accompagné de documents présentant l'état d'avancement du projet de plan a été déposé en mairie afin que le public puisse y consigner ses observations en continu.
- Le public a pu interroger le service instructeur pendant toute la phase d'élaboration et lui faire part de ses observations et/ou témoignages :
  - soit par courrier à la Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ou à la Mairie
  - soit par courriel à l'adresse suivante : [ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr)

## **2.3 - Analyse de la concertation**

### 1°) Traitement des observations

Durant la période de concertation, 5 observations ont été faites (cf. tableau en annexe). Le registre en mairie de Grasse a permis de recueillir 2 observations. Par ailleurs, 3 observations ont été transmises par courriel.

Toutes les observations sont détaillées dans le tableau annexé. Elles ont été analysées et une réponse a été apportée à chaque observation.

## 2°) Modifications opérées suite à la concertation

Les suites données aux observations sont les suivantes :

### **Modifications apportées au rapport de présentation**

- L'ancienne grille d'aléas a été enlevée (concerne les révisions de PPRi).
- Il a été précisé que la zone R1 est prédominante au sein des zones rouges (et non sur l'ensemble des zones du PPRi).

### **Modifications apportées aux cartes de zonage réglementaire**

- La partie amont du canal de Sainte Marguerite a été ajoutée en zone rouge R0, jusqu'au busage.
- Le bassin de rétention situé le long du canal de Sainte Marguerite a été zoné en R1.
- Le tracé du vallon des parettes a été matérialisé par une zone R0.

### **Modifications apportées aux cartes des aléas**

- Le bassin de rétention situé le long du canal de Sainte Marguerite a été matérialisé en aléa fort.

### **Modifications apportées aux cartes des enjeux**

- L'usine Robertet au Plan de Grasse est SEVESO seuil haut, son seuil a été rectifié.
- L'usine Givaudan a été ajoutée (ex Expressions Parfumées).

## 3°) Réponses aux questions les plus fréquentes

### ***- Ruissellement pluvial et imperméabilisation des sols***

Le PPRi traite du débordement des cours d'eau. D'autres outils sont plus adaptés pour agir sur le ruissellement pluvial et l'imperméabilisation des sols, comme le PLU et le zonage pluvial.

### ***- Prise en compte de l'ensemble des vallons***

Le PPRi prend bien en compte tous les vallons connus. Ils sont, soit modélisés, soit identifiés en zone rouge R0. Les vallons et canaux qui n'auraient pas été identifiés lors de l'élaboration du PPRi peuvent, par ailleurs, être réglementés au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

*M*

## **ANNEXES**

- Sites internet de la préfecture et de la Ville
- Communication sur la réunion publique
- Document présenté lors de la réunion publique
- Synthèse des observations

u







## Grasse

### PPR inondations

## PPR inondations

Mise à jour le 16/09/2021

### Élaboration du plan de prévention des risques d'inondation de Grasse

#### L'arrêté de prescription du PPRI fixe les modalités de concertation avec la population

La procédure d'élaboration du PPRI a été officiellement lancée le 5 décembre 2017 par arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRI.

Arrêté de prescription et décision de l'autorité environnementale :

> **Prescription et EE PPRI de Grasse - format : PDF**   - 0,73 Mb

Cet arrêté fixe notamment les modalités de concertation et d'association.

Il détaille la liste des personnes publiques associées à l'élaboration du projet de plan.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'associer le syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'ouest de l'arrondissement de Grasse à l'élaboration de ce plan de prévention des risques d'inondations.

A cet effet, un arrêté préfectoral de prescription portant modification de l'arrêté du 5 décembre 2017 a été pris le 11 mai 2018.

> **Grasse - format : PDF**   - 0,17 Mb

Arrêté portant prorogation :

> **Arrêté prorogation Grasse - format : PDF**   - 0,82 Mb

#### Avancement de la procédure

##### Phase de consultation

Une réunion des personnes publiques associées s'est déroulée le 21 juillet 2020. A cette occasion, les projets de cartes d'enjeux et de cartes d'aléas ont été présentés. L'élaboration de ces documents est une étape préalable nécessaire à la réalisation d'un projet de zonage réglementaire.

Ces cartes sont téléchargeables sur le présent site et mises à disposition du public en Mairie.

> **Aléa\_Grasse\_Global - format : PDF**   - 5,18 Mb

> **Aléa\_Grasse\_Nord - format : PDF**   - 7,49 Mb

> **Aléa\_Grasse\_Sud - format : PDF**   - 6,89 Mb



> **Aléa\_Grasse\_Sud-Ouest - format : PDF**   - 4,53 Mb

> **Aléa\_Grasse\_Sud-Est - format : PDF**   - 4,99 Mb

> **Enjeux\_Grasse\_Global - format : PDF**   - 7,70 Mb

> **Enjeux\_Grasse\_Nord - format : PDF**   - 8,10 Mb

> **Enjeux\_Grasse\_Sud - format : PDF**   - 9,60 Mb















> **Enjeux\_Grasse\_Sud-Ouest - format : PDF**   - 5,38 Mb

> **Enjeux\_Grasse\_Sud-Est - format : PDF**   - 6,57 Mb

Une réunion des personnes publiques associées s'est déroulée le 18 mai 2021. A cette occasion, les projets de cartes faisant office de zonage réglementaire ont été présentés.

[Gérer les cookies](#)

Ces cartes ainsi que la présentation et le compte-rendu de la réunion sont téléchargeables sur le présent site.

- > [Zonage\\_réglementaire\\_Global](#) - format : PDF   - 7,86 Mb
- > [Zonage\\_réglementaire\\_Grasse Nord](#) - format : PDF   - 7,66 Mb
- > [Zonage\\_réglementaire\\_Grasse Sud](#) - format : PDF   - 10,75 Mb
- > [Zonage\\_réglementaire\\_Grasse Sud-Est](#) - format : PDF   - 7,04 Mb
- > [Zonage\\_réglementaire\\_Grasse Sud-Ouest](#) - format : PDF   - 5,64 Mb
- > [Présentation\\_réunion\\_PPA\\_18.05.21](#) - format : PDF   - 13,67 Mb
- > [Compte-rendu\\_réunion\\_PPA\\_18.05.21](#) - format : PDF   - 0,08 Mb

#### Phase de concertation

Une réunion publique s'est déroulée le 5 juillet 2021. A cette occasion, le projet complet de PPR inondation a été présenté.









Le "replay" de la réunion est disponible via le lien suivant :

<https://vimeo.com/567083195>

Ce projet comprend :

- Carte informative
- Cartes d'aléas
- Cartes d'enjeux
- Zonage réglementaire
- Règlement
- Rapport de présentation

Ces pièces ainsi que la présentation sont téléchargeables sur le présent site.

- > [Présentation\\_réunion\\_publicque\\_5.07.21](#) - format : PDF   - 12,75 Mb
- > [Carte informative](#) - format : PDF   - 30,06 Mb
- > [Rapport de présentation](#) - format : PDF   - 6,03 Mb
- > [Règlement](#) - format : PDF   - 1,02 Mb

Ce projet était soumis à la concertation jusqu'au **6 septembre 2021** inclus. **La phase de concertation est terminée.**

La phase de concertation étant terminée, **les administrés pourront s'exprimer sur le projet de PPR lors de la phase d'enquête publique.**

L'ensemble des courriers et courriels reçus lors de la phase de concertation et les observations inscrites dans le registre de concertation feront l'objet d'une réponse dans le bilan de la concertation qui sera annexé au dossier d'enquête publique.

[Services de l'Etat](#)  
[Politiques publiques](#)  
[Actualités](#)  
[Publications](#)  
[Démarches](#)  
[administratives](#)  
 Vous êtes  
 > [Particulier](#)  
 > [Professionnel](#)  
 > [Association](#)  
 > [Collectivité](#)

[RSS](#)  
[Plan du site](#)  
[Horaires et coordonnées](#)  
[Liens utiles](#)  
[Réagissez](#)  
[Accessibilité](#)  
[Mentions légales](#)  
[FAQ](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Glossaire](#)  
[Information sur les cookies](#)



[RAA : Recueil des actes administratifs](#)  
[AOEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques](#)  
[ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement](#)  
[AEE : Avis de l'Autorité Environnementale](#)  
[LSE : Loi Sur l'Eau](#)  
[CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial](#)  
[APE : Autorisation Préalable d'Exploiter](#)  
[DGEAF : Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier](#)  
[RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité](#)  
[IAL : Information acquéreur locataire](#)  
[Termites et mères](#)

Tous droits réservés SIG/DILA  
 République Française ©  
 2011-2012

Gérer les cookies



Recherche



Accueil > Elaboration du Plan de Prévention des Risques d'inondation de Grasse

## ELABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE GRASSE



Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Grasse

Le préfet des Alpes Maritimes a prescrit l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Grasse (consulter l'arrêté préfectoral), et nous a demandé de procéder à l'affichage de son arrêté en mairie et de mettre un registre de concertation à disposition du public.

ACCÉDER AUX ACTUS

ACCÉDER À L'AGENDA

Carte interactive >

Accessibilité

Mentions légales

Crédits

Contact

Historique du logo >

### HORAIRES DE LA MAIRIE

du Lundi au Vendredi : de 08h15 à 16h30  
le Samedi : de 09h00 à 12h00  
Ferme le dimanche.

### COORDONNÉES

Mairie centrale, Place du Petit Puy  
BP 12069 - 06130 Grasse - FRANCE  
Tél : +33(0)4 97 05 50 00  
TéL2 : +33(0)4 97 05 50 07



K



## PPR inondations

Grasse  
PPR inondations  
Mise à jour le 24/09/2021

Reconnexion (Belma Neuert) | 1 mon profil

Contacts

Sites de la région

recherche

OK

Élaboration du plan de prévention des risques d'inondation de Grasse


Réunion publique présentant le projet de PPRi le 5 juillet 2021 à 18h

Palais des Congrès, 22 Cours Honoré Cresp, 06130 Grasse

L'arrêté de prescription du PPRi fixe les modalités de concertation avec la population

La procédure d'élaboration du PPRi a été officiellement lancée le 5 décembre 2017 par arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRi.

Arrêté de prescription et décision de l'autorité environnementale :

> Prescription et EE PPRi de Grasse - format : PDF  - 0,73 Mb

Cet arrêté fixe notamment les modalités de concertation et d'association.

Il détaille la liste des personnes publiques associées à l'élaboration du projet de plan.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'associer le syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'ouest de l'arrondissement de Grasse à l'élaboration de ce plan de prévention des risques d'inondations.

A cet effet, un arrêté préfectoral de prescription portant modification de l'arrêté du 5 décembre 2017 a été pris le 11 mai 2018.

> Grasse - format : PDF  - 0,17 Mb

Avancement de la procédure







Theme

Date :



Recherche par mots clés

RECHERCHER

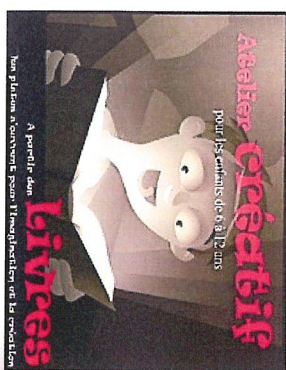


◀ Page précédente

Résultats 7 à 12 sur 13

Page suivante ▶

### ATELIER CRÉATIF DE VALÉRIE - 1, 2, ...



**SAMEDI 26 JUIN**

Villa Saint Hilaire  
06130 Grasse

10H

ACCÉDER À LA FICHE >

### VISITE GUIDÉE EN FAMILLE DE L'OLIVI...



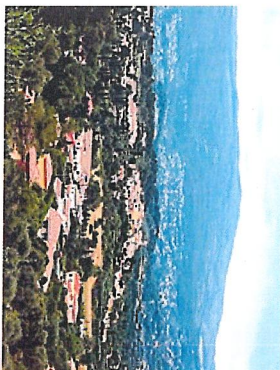
**SAMEDI 26 JUIN**

Maison du Patrimoine  
06130 Grasse

10H30

ACCÉDER À LA FICHE >

### VISITE GUIDÉE LES HAMEAUX DE GRASSE...



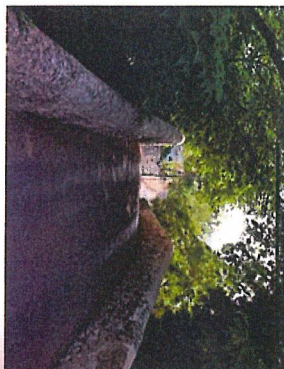
**SAMEDI 26 JUIN**

Place du Foulon, près de  
l'église  
06130 Grasse

14H30

ACCÉDER À LA FICHE >

### VISITE GUIDÉE LES HAMEAUX DE GRASSE...



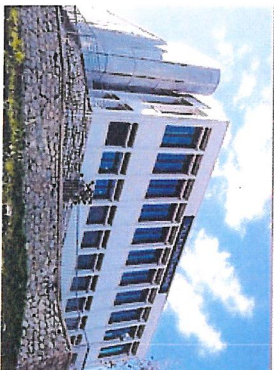
**SAMEDI 26 JUIN**

Devant le mur de pelote,  
près du Monument aux  
Morts  
06130 Grasse

16H

ACCÉDER À LA FICHE >

### SPECTACLE DE MARIONNETTES : VOUS VO...



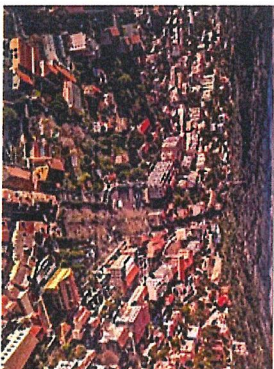
**MERCREDI 30 JUIN**

Villa Saint Hilaire  
06130 Grasse

14H30

ACCÉDER À LA FICHE >

### RÉUNION PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION...



**LUNDI 5 JUILLET  
2021**

Palais des Congrès  
06130 Grasse

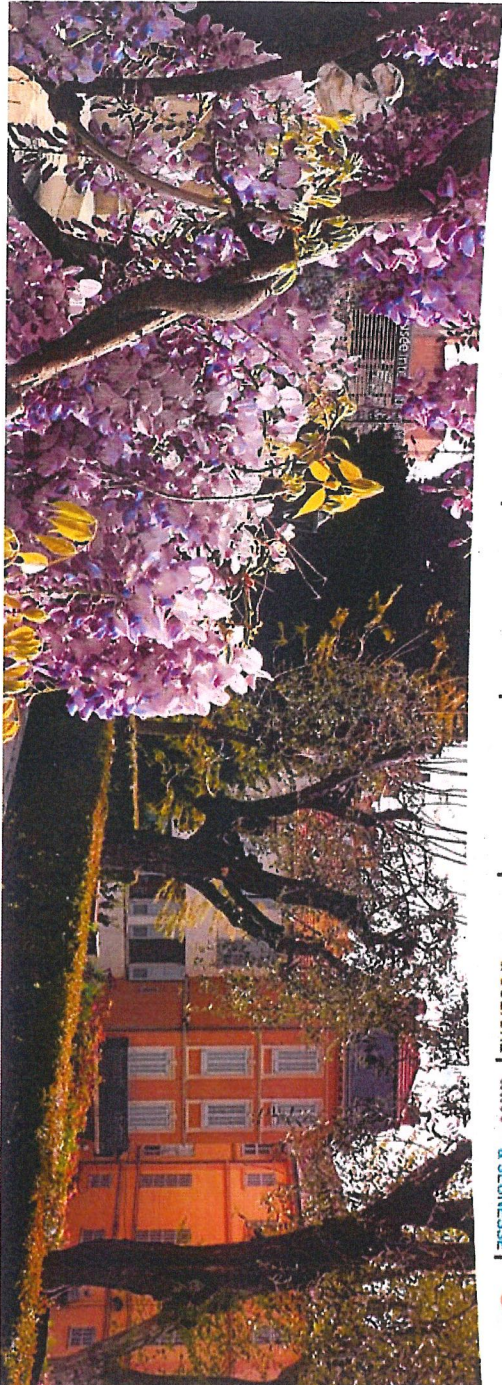
18h

ACCÉDER À LA FICHE >

H







Accueil > RÉUNION PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION

## • RÉUNION PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INOND



Lundi 05 juillet

Palais des Congrès - 18h

### RÉUNION PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION

Le PPRi est un document élaboré par l'État qui constitue l'un des principaux outils de la prévention du risque inondation. Il définit les zones d'exposition au risque dans lesquelles il réglemente les possibilités de construction ou d'aménagements.

Une réunion publique est prévue le 5 juillet 2021 à 18h au Palais des Congrès de Grasse en présence de Monsieur le Maire afin de présenter le projet de PPRi à la population avant le lancement de la consultation publique qui débutera à l'issue de cette réunion. Les documents sont consultables en mairie et sur le site de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-projets-de-plans-de-prevention-des-risques-PPR/Grasse/PPR-Inondations>

 ACCÉDER AUX ACTUS

 ACCÉDER À L'AGENDA




68




# Gérer la Page

 Ville de Grasse

 Accueil

 Fil d'actualité  
8 nouvelles


 Boîte de réception  
34 nouveaux messages et 42 nouveaux commentaires

 Applications professionnelles

 Événements


 Ressources et outils

 Creator Studio

 Gérer les offres d'emploi

 Notifications  
118 nouvelles

 Statistiques

 Outils de publication

 Espace Pubs

 Promouvoir



**Ville de Grasse**  
@villegrassse · Ville

 Modifier Envoyer un e-mail

Accueil Vidéos Photos À propos Plus

 Promouvoir

Conseils pour les Pages

Voir tout (1)



**Booster votre publication**  
« La photo en noir... » est une de vos publications les plus performantes. Boostez-la pour obtenir plus de réactions, de commentaires et de...

Booster



Photo/Vidéo


Créer une publication


Recevoir des messages

Créer  En direct  Événement ...

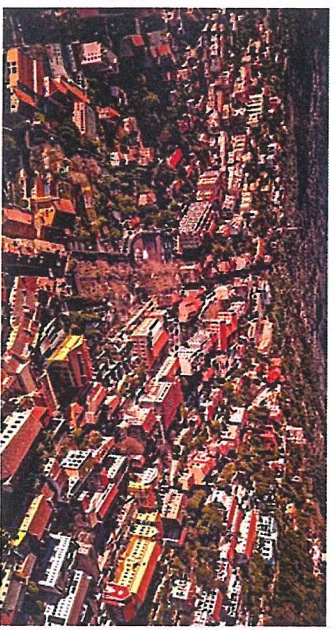
**Créer une publicité**  
Comment voulez-vous développer votre entreprise ?

Voir tout

 **Créer une publicité**  
Créez une publicité avec du texte, des photos ou des vidéos pour promouvoir votre entreprise

 **Booster une publication**

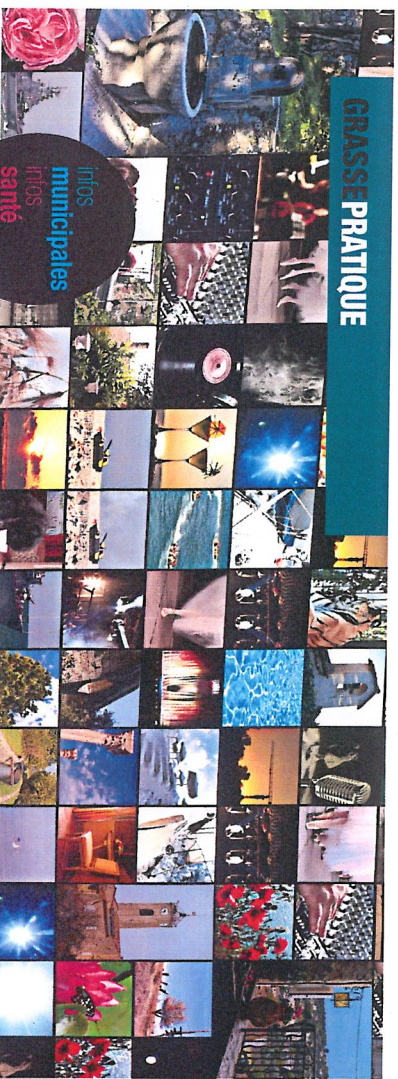
Publicités automatisées



LUN 5 JUL. À 18:00 UTC+02  
**RÉUNION PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION**

*pd*





infos  
municipales  
infos  
santé

## infos municipales

### PERMANENCES DU CCAS DANS LES HAMEAUX

Les assistantes sociales au CCAS se déplaceront, sur rendez-vous dans les mairies annexes.

**Mme GIRAUDET**  
▶ **Plascassier** : de 9h à 11h30, les 29 juin et 10 août.

**Mme MILLE**  
▶ **Saint-Claude** (au relais information quartier) : de 9h à 11h30, les 10 et 24 juin, 8 juillet.

**Mme VIEUJOUR**  
▶ **Saint-Antoine** : de 13h30 à 16h, les 21 juin, 26 juillet et 30 août.

**Mme PHILIPPOT**  
▶ **Plan de Grasse** : de 9h à 11h30, les 3 et 17 juin et le 1<sup>er</sup>, 15 et 29 juillet.

Merci de contacter le CCAS au 04 97 05 50 50 pour prendre rendez-vous.

## infos santé



**DON DU SANG**  
La collecte de sang continue dans le respect strict des précautions sanitaires. Le prochain collecte de sang aura lieu au **Plan de Grasse - Salle du Tinquet** le **vendredi 11 juin de 9h30 à 13h30**. Pour la santé de tous, toutes les collectes s'organisent uniquement sur rendez-vous. Connectez-vous sur le site : [mon-don-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-don-dondesang.efs.sante.fr)

### RÉUNION PUBLIQUE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION

### VILLES D'ALPES MARITIMES DANS LE CENTRE- HISTORIQUE

Par son urbanisme typique, son histoire et certains de ses édifices, le centre-ville bénéficie d'une réglementation particulière au titre de Site Patrimonial Remarquable comme plus de 800 autres lieux en France. Cela signifie que son intérêt est public et national.

Vous êtes propriétaire en centre-ville et souhaitez améliorer votre logement ? Vous êtes commerçant et vous souhaitez refaire votre devanture ? Nous vous aidons à y voir plus clair. **A qui s'adresser concrètement ? Quelles sont les autorisations légales à demander ? Finalement comment faire ?**

Deux solutions en cette période de COVID pour adresser vos questions :  
Par mail : [travaux.spr@ville-grasse.fr](mailto:travaux.spr@ville-grasse.fr)  
Par téléphone lors d'une permanence dédiée, tous les mardis matins de 9h à 12h au 04 97 05 58 74.

### LE DON DU SANG EST UN ACTE SOLIDAIRE ET GÉNÉREUX, MÊME SIZ PLUS !

Organisé par l'EFSS Alpes-Méditerranée  
Tél. 04 92 27 52 25  
[www.donsang.net](http://www.donsang.net)  
[nadine.cohen@efs.sante.fr](mailto:nadine.cohen@efs.sante.fr)

# PERMANENCES DES ÉLUS DE QUARTIERS

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DES QUARTIERS, LES ÉLUS TERRITORIAUX ASSURENT DES PERMANENCES OU REÇOIVENT LE PUBLIC SUR RENDEZ-VOUS POUR ÉCHANGER SUR LA VIE MUNICIPALE, RECUEILLIR LES AVIS ET ÉTUDIER LES DOULEANCES DES HABITANTS DES LORS QUE L'ÉLÈVEMENT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

#### QUARTIER DU GRAND-CENTRE

**Dominique DOURRET**, Adjointe au Maire déléguée au Grand-Centre reçoit uniquement sur rendez-vous.  
Téléphone : 04.97.05.51.02  
▶ Son bureau est situé au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville - Mairie centrale - Place du Petit Puy BP 12069 - 06130 GRASSE

#### QUARTIER SAINT-ANTOINE

**Serge PÉROCHON**, Conseiller municipal délégué au quartier de Saint-Antoine, assure une permanence tous les après-midis, sauf le mercredi, de 14h à 16h30, en mairie annexe.  
Téléphone : 04.93.70.46.07/06.60.54.59.46  
Courriel : [serge.perochon@ville-grasse.fr](mailto:serge.perochon@ville-grasse.fr)  
mairie.stantoine@ville-grasse.fr

▶ Mairie Annexe de Saint-Antoine  
55 Chemin de la Chapelle - 06130 GRASSE  
Accueil du public : tous les après-midis du lundi au vendredi de 14h30 à 16h30

#### HAMEAU DE MAGAGNOSC

**LA MADELEINE, ST MATHEU, ROGER MISSENTI**, Conseiller municipal délégué au hameau de Magagnosc, quartiers St Jean, St Mathieu, la Madeleine et St Christophe assure une permanence le mercredi matin, de 9h à 12h en mairie annexe de Magagnosc.  
Téléphone : 04.93.42.75.65/07.67.41.63.63  
Courriel : [mairie.magagnosc@ville-grasse.fr](mailto:mairie.magagnosc@ville-grasse.fr)  
roger.missenti@ville-grasse.fr

▶ Mairie Annexe de Magagnosc  
129 avenue Auguste Renoir  
06620 MAGAGNOSC  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (fermé le jeudi matin)

▶ Mairie Annexe de Saint-Mathieu  
118 route de St Mathieu - 06130 GRASSE  
Accueil du public : le jeudi matin de 9h à 12h  
Téléphone : 04.93.40.46.25

#### QUARTIER DES MARRONNIERS

**Ali AMRANE**, Adjoint au Maire délégué au quartier des Marronniers reçoit sur rendez-vous le mercredi matin de 9h à 10h30, en mairie annexe.  
Téléphone : 04.93.09.05.41  
Courriel : [mairie.marronniers@ville-grasse.fr](mailto:mairie.marronniers@ville-grasse.fr)  
▶ Mairie Annexe des Marronniers  
6 rue des Giliols - 06130 GRASSE  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h

#### QUARTIER DES ASPRES

**Cyri DAUPHOU**, Adjoint au Maire délégué au quartier des Aspres, reçoit uniquement sur rendez-vous en mairie annexe.  
Téléphone : 04.93.70.82.18  
Courriel : [mairie.aspres@ville-grasse.fr](mailto:mairie.aspres@ville-grasse.fr)  
▶ Mairie Annexe des Aspres  
50 route de Cannes - 06130 GRASSE  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 16h15

#### QUARTIER DE SAINT-FRANCOIS

**Anne-Marie DUAL**, Adjointe au Maire déléguée au quartier de Saint-François assure une permanence le vendredi de 9h30 à 12h en mairie annexe.  
Téléphone : 04.93.40.08.10  
Courriel : [mairie.stfrancois@ville-grasse.fr](mailto:mairie.stfrancois@ville-grasse.fr)  
▶ Mairie Annexe de Saint-François  
163 boulevard Schley - 06130 GRASSE  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.

#### QUARTIER DE SAINT-CLAUDE

**Philippe BONELLI**, Conseiller municipal délégué au quartier de Saint-Claude reçoit uniquement sur rendez-vous en mairie annexe.  
Téléphone : 04.93.70.29.59  
Courriel : [mairie.stclaud@ville-grasse.fr](mailto:mairie.stclaud@ville-grasse.fr)  
▶ Mairie Annexe de Saint-Claude  
5 traverse de la Cavalerie - 06130 GRASSE  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 14h à 16h15

#### QUARTIERS DE SAINT-JACQUES & DE SAINT-ANNE

**Jean-Marc GAIGNIER**, Adjoint au Maire délégué aux quartiers de Saint-Jacques et de Saint-Anne assure une permanence le samedi matin en mairie annexe de Saint-Jacques.  
Téléphone : 04.93.70.28.70  
Courriel : [mairie.stjacques@ville-grasse.fr](mailto:mairie.stjacques@ville-grasse.fr)  
▶ Mairie Annexe de Saint-Jacques  
Place Frédéric Mistral - 06130 GRASSE  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi matin de 9h à 12h

#### HAMEAU DU PLAN DE GRASSE

**Gilles HONDOIN**, Adjoint au Maire délégué au hameau du Plan de Grasse reçoit uniquement sur rendez-vous en mairie annexe.  
Téléphone : 04.97.05.47.50  
Courriel : [mairie.leplan@ville-grasse.fr](mailto:mairie.leplan@ville-grasse.fr)  
▶ Mairie Annexe du Plan de Grasse  
6 avenue Louis Cauvin - 06130 GRASSE  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi matin de 9h à 12h

#### HAMEAU DE PLASCASSIER

**Mairie CHABAUD**, Conseillère Municipale déléguée au hameau de Plascassier assure une permanence tous les après-midis en mairie annexe, du lundi au vendredi, de 14h30 à 17h.  
Téléphone : 04.97.05.47.30  
Courriel : [mairie.plascassier@ville-grasse.fr](mailto:mairie.plascassier@ville-grasse.fr)  
▶ Mairie Annexe de Plascassier  
19 chemin du Servan - 06130 GRASSE  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h15 et de 13h30 à 16h15



## Textos

**Réunion pour le projet de PPRI**

Une réunion publique est prévue aujourd'hui à 18 h au Palais des Congrès de Grasse en présence du maire afin de présenter le projet de « plan de prévention des risques inondation » à la population avant le lancement de la consultation du public qui débutera à l'issue de cette réunion.

**Pôle Emploi**

Ce matin, à 9 h, au Pôle Emploi, découverte des métiers des arômes et parfums par le casque à réalité virtuelle.

**Conte de feu, pyrotechnique et Demain, à 21 h 15, sur le cours Honoré Cresp, conte de feu fantastique, pyrotechnique et musical Nuit de Lumière.**

Entrée libre, dans la limite des places disponibles.

**Théâtre, amuse-bouche**

Du vendredi 9 au dimanche 11 juillet, à 20 h, dans le jardin des Plantes, théâtre Zakouski, théâtre amuse-bouche, de l'Unité, Jacques Livchine. Entrée libre, dans la limite des places disponibles.

**Théâtre : poésie**

Vendredi 9 juillet, 15 h, 17 h, devant le centre culturel Les Cèdres, théâtre poésie : *Le transibérien dans le bus d'Hélène* du théâtre de l'Unité. Sur réservation au 04.93.40.53.00 ou [www.theatredegrasse.com](http://www.theatredegrasse.com)

**Sporting club de Magagnosc**

Le Sporting club de Magagnosc organise à partir du samedi 10 juillet et tous les samedis de l'été un concours de boules en nocturne. Inscription à partir de 18 h 30, 5 euros par personne en doublettes arrangées. Lancer du bouchon 19 h 30. Petite restauration et buvettes sur place. Rens. 06.11.75.31.78.

**Théâtre, Le petit Prince**

Du vendredi 16 au dimanche 18 juillet, à 21 h, dans le jardin du haut de la villa Fragonard, théâtre *Le Petit Prince*, d'après le chef-d'œuvre de Saint-Exupéry de la cie 100°C Théâtre. Sur réservation au 04.93.40.53.00 ou [www.theatredegrasse.com](http://www.theatredegrasse.com)

# Commerçants grassois, avez-vous votre super sticker ?

Dans le cadre de l'opération « Grasse à vos commerces » initiée par la municipalité, dix commerçants sont désormais entreprises pilotes dans la relance du centre-ville.



Les commerçants à l'honneur dans les jardins de la villa Fragonard

(Photo C. B.)

**M**arc Romagnoli, Simon Lakmane, Cadot Wisniewski, Allssandre Laisne, Véronique Guyon, Nathalie Wautet, Karim Ben Hamouda, Anne Wargnier, Espinasse Dubois Nguyen Xuan Truong Singh Hardip.

Ces dix commerçants arborent désormais le super sticker « Grasse à vos commerces ».

Cela signifie qu'ils ont participé à la formation destinée à améliorer leur activité. Et qu'ils sont désormais entreprises pilotes dans la relance du centre-ville.

« Grasse à vos commerces » est

une démarche lancée par la municipalité dans le cadre d'un accompagnement de dix commerçants grassois. « Une démarche importante pour la municipalité puisqu'elle constitue une étape supplémentaire pour faire avancer Grasse et plus particulièrement son cœur de ville » a précisé le maire, Jérôme Viaud, lors d'une réception organisée à la villa Fragonard.

**Design, espace et stratégie digitale au menu**

« Ce cycle de formation a en effet permis très concrètement aux par-

ticipants de bénéficier d'un accompagnement méthodique de la part des équipes d'ITA (Initiatives Terre d'Azur) en matière de design d'espace et en stratégie digitale pour améliorer leur offre commerciale, surmonter les difficultés liées à la crise, favoriser leur implantation dans le centre-ville. »

Afin de fédérer les commerçants qui souscrivent à ce partenariat avec ITA et créer une dynamique vertueuse, un sticker qui témoigne de cet engagement et du respect par l'établissement d'une charte qualité leur a été remis. Jérôme Viaud s'est dit persuadé

« que ce premier cycle de formation en appellera bien d'autres et que votre pro activité inspirera vos collègues afin de rassembler un maximum de commerces autour de notre démarche, véritable enjeu pour l'attractivité de Grasse. »

**CORINNE BOTTONI**

Impliquée dans cet accompagnement : Marie-Madeleine Gullino, adjointe déléguée au développement commercial, Henri Alluni, président d'ITA, Alexandra Garnier, directrice d'ITA, les consultants accompagnateurs, Hélène Roubaud en charge de l'attractivité, de l'événementiel et du commerce, Yann Clerc, directeur du service commerce et chef de Projet du dispositif Action Cœur de Ville.

## CAUSSOLS

# Dès le 8 juillet, gardez les pieds sur le plateau et la tête dans les étoiles

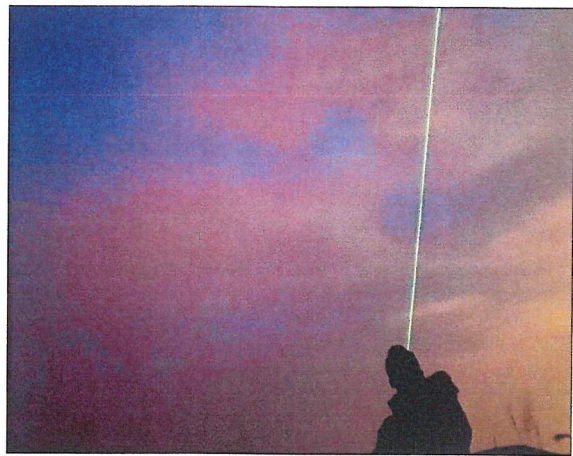
Fort du succès des précédentes éditions, les balades astro-mythologiques reprennent cet été, à partir du 8 juillet jusqu'en septembre. Un moment où les visiteurs, allongés sur le plancher des vaches du plateau de Causols, se laissent porter par la voix de Romain Haby qui leur raconte l'histoire du ciel, des étoiles et des légendes mythologiques associées.

« Cela demande beaucoup d'énergie pour une activité bénévole, reconnaît Romain Haby, mais il y a une vraie demande et beaucoup d'intérêt pour cette balade. J'ai toujours cette envie de partager ma passion pour le ciel et les étoiles. C'est le genre de soirée qui sort de l'ordinaire, on partage beaucoup avec les gens qui viennent. »

Nouveauté cette année. En plus de faire un point sur la mythologie et l'astronomie, Romain Haby évoquera Thomas Pesquet et sa mission au sein de la station spatiale internationale. « Il y a une vraie curiosité autour de sa mission, ce sera sympa de l'évoquer. Peut-être qu'il nous verra de là-haut [rires]. »

**Les balades astro-mythologiques**

Plusieurs dates de juillet à septembre. Rendez-vous à 21 heures sur le parking des bus à Gourdon, puis convoi vers Causols. Tarif : participation libre. Prévoir : vêtements chauds, couverture, chaussures de marche, lampe torche. Les animaux ne sont pas conviés. 20 personnes maximum. Réservation : 06.17.11.44.80. ou [baladeastro06@gmail.com](mailto:baladeastro06@gmail.com) ou <https://www.vseezevent.com/baladeastro-mythologie06>



Laser en main, Romain Haby raconte le ciel et ses mystères.

(DR)